

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 238**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA Société Nouvelle d'HLM de  
Marseille.

Opération : réhabilitation de la résidence "Roquecoquille" - Avenue Jean Bouin  
(Châteaurenard).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La S.A. d'HLM SNHM sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 445 500,00 €.

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 990 000,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport, instruit dans le cadre de la procédure de vote simplifiée (contrat de prêt déjà signé, annexé à la délibération de garantie d'emprunt).

Cette demande intéresse le secteur du logement social (réhabilitation).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.A. d'HLM SNHM auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 13 347 249,39 €.

Cet encours représente 1,25% de l'encours garanti des organismes HLM et 1,15% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL